

**Avril
2016**

'AUBE UD AUBE
SYNDICALE *la* **cgt10**

Le lien
avec
les syndiqués

Vos sites

www.udcgt10.fr
www.cgt.fr
www.librairie-nvo.com
www.indecosa.cgt.fr
www.ancavtt.asso.fr

 UD CGT AUBE

Vos contacts

- UD Aube :

2A Bd. du 1er RAM 1^{er} étage
Tél. : 03 25 73 38 47
Fax : 03 25 73 84 27
e-mail : ud10@cgt.fr
Les lundis, mardis, jeudis :
de 9 h 30 à 17 h
Le mercredi :
de 9 h 30 à 11 h 30
Le vendredi :
de 9 h 30 à 16 h 45

- UL Troyes :

2A Bd. du 1er RAM 1^{er} étage
ulcgtroyes10@gmail.com
Tél. : 03 25 73 49 40
Permanence : mercredi
9 h 00 à 12 h 00
réservée aux syndiqués
Permanence conseil
du salarié : Voir Site CGT
www.udcgt10.fr

- UL Romilly :

Rue de la Boule-d'Or
Tél. : 03 25 24 49 43
Fax : 03 25 24 88 10
Port. : 06 64 52 96 83
e-mail : ul.cgt.romilly@wanadoo.fr

- UL Brienne :

25 Rue Maréchal Valée
Tél. 06 63 19 90 97
ul-cgt-brienne@hotmail.fr

- UL Bar/Seine :

5 Rue du Palais de justice

- UL Bar/Aube :

9 Rue du collège

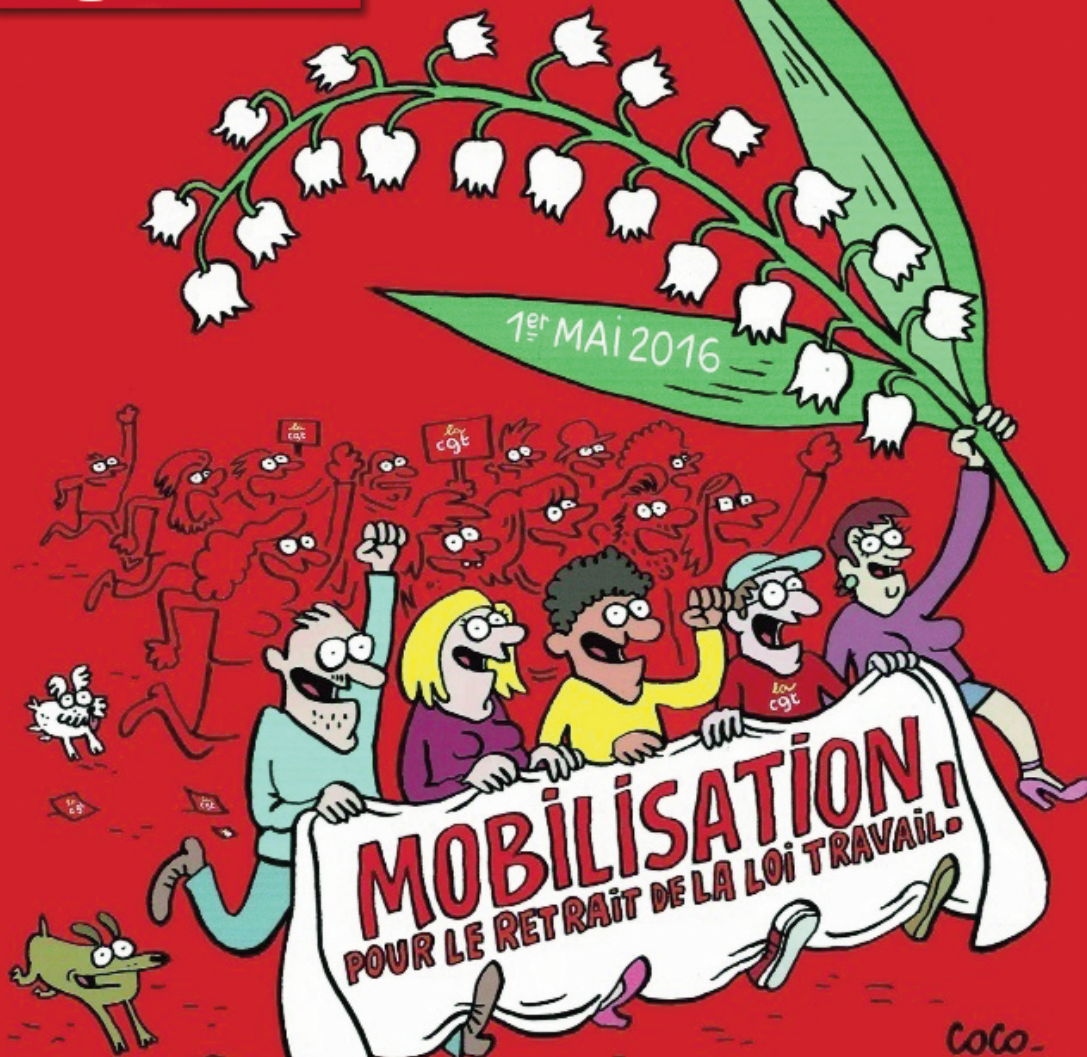
- USR :

Tél. : 03 25 73 66 23
Secrétariat lundi :
de 14 h à 16 h 30
e-mail : usrct10@gmail.com

- CSD CGT AUBE

Fonction publique territoriale
Tél : 03 25 73 68 26
le 1^{er} mardi du mois
2A Bd. du 1er RAM rdc
e-mail : cstdcgt10@yahoo.fr

UD AUBE *la* **cgt10** **1^{er} MAI**



RASSEMBLEMENT - MANIFESTATION

10 h Place Jean Jaurès à Troyes

11h place de la mairie à Bar sur Aube

11h place de la mairie à Brienne le Château

10h place de la bourse à Romilly sur Seine

Organe officiel de l'Union des syndicats CGT de l'Aube • Rédaction administration : 2A Boulevard 1er RAM - 10000 TROYES

• Tél. 03.25.73.38.47 - www.udcgt10.fr • Directrice de la publication : Josie Georgel • CPPAP 0608S06730 - BIMESTRIEL - Imprimé par nos soins

Projet de loi travail : s'il ne faut retenir qu'une raison pour son retrait, nous prendrons l'inversion de la hiérarchie des normes.

C'est quoi cette bête-là ?

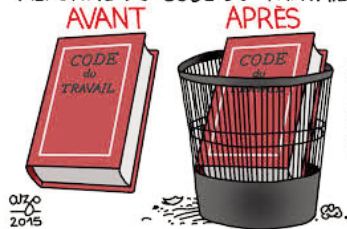
Il y a bien longtemps maintenant, la hiérarchie des normes en droit du travail était simple. **La loi fixait les règles générales pour tous les salariés, un accord de branche ne pouvait que les améliorer, et un accord d'entreprise ne pouvait qu'améliorer les dispositions prévues par l'accord de branche.** Il y avait une hiérarchie claire entre la loi, les accords de branche et les accords d'entreprise, et la négociation collective avait pour unique but de donner plus de droits aux salariés. Jusqu'à présent cette hiérarchie est maintenue, même si elle est affaiblie par des possibilités de dérogation.

Exemple: *la loi précise que la rémunération des heures supplémentaires doit être majorée de 25% pour les 8 premières heures et de 50% pour les heures suivantes. Mais ce même article du code du travail indique que par accord, cette augmentation peut être moindre : l'accord peut porter la majoration à 10% (minimum fixé par la loi).*

De la même manière un accord d'entreprise peut être moins favorable qu'un accord de branche, sauf si l'accord de branche lui interdit expressément.

Exemple : *l'accord de branche fixe la majoration des heures supplémentaires à 20% mais ne ferme pas la possibilité pour l'accord d'entreprise de "faire moins bien" (il n'est pas verrouillé). Un accord d'entreprise peut alors fixer cette majoration à 10%.*

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL



Les modifications portées par le projet de Code du travail vont encore plus loin dans cette logique, puisque la hiérarchie traditionnelle entre les normes a maintenant

disparu : **on passe du système de la dérogation à celui de la suppléativité. Il n'est plus question de dérogation à la norme supérieure, mais du renversement de la hiérarchie.**

Cela veut dire que, pour la plupart des sujets, ce sont les accords d'entreprise qui fixeraient les règles de manière totalement autonome (ceci sachant que très souvent ni plancher ni plafond ne sont déterminés). Les accords de branche ne seraient applicables que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise, et la loi ne serait applicable que s'il n'y a pas d'accord. La loi deviendrait donc supplétive. On part du bas pour aller vers le haut.

Un principe survit cependant à ce bouleversement, c'est celui du respect de l'ordre public, qui représente l'ensemble des règles minimales, un socle de droit, auquel il est interdit de déroger. C'est bien la moindre des choses direz-vous, et c'est surtout un principe qui ne peut être mis au placard.

Pour résumer, cette disposition permettrait que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, et généralise les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés. Les travailleurs ne seraient plus soumis aux lois de la République mais aux desideratas des patrons...

Sylvie BERTHOUX

Salariés des Très Petites Entreprises Élections TPE 2016 : donnons de la force à nos métiers

Du 28 novembre au 12 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans les toutes petites entreprises. Pour aider les salariés des TPE à s'informer sur leurs droits, la CGT leur ouvre un site internet, n'hésitez pas à leur donner cette information!

le 1er MAI



Projection / débat autour du film « Merci Patron »

Réserver dès maintenant votre soirée du Mercredi 18 mai 2016

L'ÉclairCit propose une projection, suivie d'un débat, du film de François Ruffin:

MERCI PATRON ! à 20h au cinéma CGR Ciné City de Troyes. Nous vous donnerons davantage de détails dans les jours qui viennent.

La CGT textile interpelle les pouvoirs publics sur la situation du secteur

La branche textile du syndicat alerte les pouvoirs publics sur la situation de l'emploi dans le secteur et déplore la perte d'un réel savoir-faire local.

Les responsables du syndicat textile CGT alertent les pouvoirs publics sur la situation du secteur.

C'est un véritable cri d'alarme que pousse la CGT textile quant à la situation du secteur dans le département. Un problème qui se retrouve également dans toute la France, mais qui prend une résonance toute particulière dans l'Aube.

Les responsables pointent notamment du doigt le recours massif à la sous-traitance étrangère qui entraîne un chômage partiel dans les entreprises aubois sous-traitantes.

Ils en appellent ainsi aux pouvoirs publics, l'État, mais aussi les responsables locaux à prendre leurs responsabilités et, surtout, prendre la mesure de l'ampleur du problème.



**Un numéro spécial
55^{ème} congrès de l'UD
sortira début mai 2016
avec une mise en ligne
sur notre site internet
des différents documents
adoptés par les délégués**

Ambiance...

Le film de notre 55^{ème} congrès

Vous le trouverez sur notre site internet sous l'onglet «Vie syndicale» puis Congrès UD 10 réalisé gracieusement par Michel Bach.

VIE SYNDICALE

Création d'un Syndicat Local de la santé et de l'action sociale à Troyes

Petite histoire

En 1997, à l'occasion de mouvements sociaux, cinq camarades décident de créer un syndicat CGT à l'Association Auboise pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (AASEA) implantée à Rosières, où il y avait un seul syndiqué CGT. Un second syndicat CGT s'est créé à l'APEI de l'Aube (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) en début 2000. Naturellement les deux syndicats ont travaillé ensemble ainsi qu'avec les camarades du Syndicat de l'Epsma de Brienne, et nous avons participé à la remise en route de l'USD CGT santé action Sociale Aube en Janvier 2004. Une commission Action sociale (CAS) a été créée en septembre 2005.

Une activité syndicale régulière et soutenue

Depuis, nous avons mené l'activité de façon continue, sur le bassin d'emploi de Troyes et alentours, dans notre champ fédéral, dans les associations et établissements où nous étions présents et dans ceux où nous n'étions pas implantés. Des déploiements et parrainages sont régulièrement organisés depuis plusieurs années. Nous suivons et apportons aide et soutien aux délégués syndicaux et aux élus. Nous avons participé aussi à l'activité syndicale interprofessionnelle, réelle nécessité pour faire vivre les convergences et solidarités entre les salariés et secteurs d'activités.

Nous avons obtenu, par cette activité que nous avons inscrite dans le temps, un certain nombre de résultats. Aujourd'hui, nous avons des syndiqués, des élus et bases dans une grande partie des associations du secteur social et médico-social (Assage, Aja, Alt, Apajh, Aurore -ex foyer Aubois-, At10-51, Apf, Pep 10, Rêve d'aurore, Nouvel Objectif, La Roseraie, Kerglas...) Nous sommes aussi présents dans plusieurs Ehpad et dans une crèche de la Croix rouge. S'organiser plus efficacement, et au plus près des salariés Dans ce contexte, comment continuer à se renforcer et améliorer notre organisation ?

La réflexion a abouti en 2014 à la proposition de création d'un syndicat local de la santé et de l'action sociale sur le périmètre de l'UL de Troyes. L'écriture des statuts, la recherche de la composition de la CE et la réflexion sur l'organisation et les orientations prendront un certain temps pour aboutir en 2015 à la proposition définitive de la création du syndicat local, qui a donc été entérinée lors de l'Assemblée des syndiqués du 16 octobre 2015.

A ce jour, nos statuts sont déposés, la commission exécutive s'est réunie, et le Syndicat Local participe entre autre aux travaux de l'USD. Les salariés de notre secteur de travail qui veulent s'organiser avec la CGT sont les bienvenu-es !

Car il est évident que les secteurs de la santé et de l'action sociale sont bien malmenés par les gouvernements successifs, alors que pour nous, dans une société riche comme la nôtre, ce devrait être la priorité des priorités ! Alors, comme l'a conclu la trésorière du syndicat local lors de l'Assemblée constitutive, « on ne manquera pas de luttes à mener ! ».

Pour la CAS de l'USD, Pascal A. Marc J.

ACTUALITÉS Sur le web...!

Secrets d'Affaires : les opposants demandent aux exécutifs nationaux de rejeter le texte

Le projet de directive sur la protection des secrets d'affaires, approuvé jeudi dernier par le Parlement Européen, devrait être examiné le 17 mai prochain par le Conseil de l'Union Européenne (où siègent les représentants des gouvernements des États membres) pour être définitivement adopté.

Les opposants au texte appellent les représentants des gouvernements nationaux à ne pas adopter cette directive en l'état et proposent à tous les citoyens désireux de le faire de continuer à signer une pétition en ce sens.

<https://act.wemove.eu/campaigns/les-lanceurs-d-alerte-en-danger>

Chiffres Prestations sociales

<http://www.udcgt10.fr/chiffres/prestations-sociales/>

Pôle formation

voir notre programme sur www.udcgt10.fr

**L'ENTREPRISE
APPARTIENT AUSSI
AUX SALARIÉS**

Agenda

1 mai 2016

Rassemblement et manifestation
10h place Jean JAURÈS

10 mai 2016

Commission Exécutive de l'UD

Stage Éco/CE

du 23 au 27 mai 2016

Hé oh !, ça ne prend plus...

" Le président de la République a lancé la campagne pour sa réélection alors que la majorité des électeurs de gauche ne veut plus de lui et se sent trahie."



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

et

NOUS

un lien
indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Fied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103971860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.